

**DELIBERATION RELATIVE A LA COMPOSITION ET A L'ELECTION DE LA
COMMISSION DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS DE LA CCIR
NORMANDIE**

L'Assemblée Générale de la CCIR Normandie, réunie en sa séance du 16 décembre 2016,

- VU le Code du commerce,
- VU la circulaire du 9 août 1999 relative à la prévention du délit de prise illégale d'intérêt dans les chambres de commerce et d'industrie,
- VU la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,
- VU le décret n° 2010-1463 du 1er décembre 2010 mettant en œuvre la réforme du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie,
- VU le décret n°2015-1629 du 10 décembre 2015 portant création de la CCI de région Normandie,
- VU l'assemblée générale d'installation de la CCIR Normandie en date du 18 novembre 2016,
- VU l'article 7.2.3.1 du règlement intérieur de la CCIR Normandie relatif à l'installation de la commission de prévention des conflits d'intérêt,
- VU l'article 7.2.3.2 du règlement intérieur de la CCIR Normandie relatif à la composition de la commission de prévention des conflits d'intérêt,

Considérant que la commission est composée :

- de quatre membres ayant voix délibérative choisis par l'assemblée générale parmi les élus de la compagnie consulaire en dehors du président, du trésorier et de leurs délégués,
- d'un membre ayant voix délibérative choisi en dehors de la chambre parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur intérêt pour les questions juridiques, économiques et sociales. Cette personne qualifiée préside la commission de prévention des conflits d'intérêts.

Considérant les candidatures recueillies au sein de l'assemblée générale de la CCIR Normandie,

Paraphes
Prt Secrétaire(s)

		AL
--	--	----

Après en avoir délibéré,

DESIGNE :

- Benjamin DEPARIS,

en qualité de membre qualifié et Président avec voix délibérative de la commission de prévention des conflits d'intérêts

DESIGNE :

- François HOUX,
- Jean LANDRI,
- Didier MAUDELONDE,
- Luc VAN RYSSEL.

en qualité de membres élus avec voix délibératives de la commission de prévention des conflits d'intérêts

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de la Région Normandie pour approbation.

Par : 100 % de voix pour, 0 % de voix contre, 0 % d'abstention.

A Saint-Contest, le 16 décembre 2016

Le Président

Vianney de CHALUS



Le(s) Secrétaire(s)

Aline LOUISY-LOUIS Jean-Michel COSTASEQUE

